

COMMUNE DE LA COTE D'AIME
COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 4 MAI 2007

Présents : Raymond CRESSEND - René BUTHOD-GARCON - Charles BOUZON - Maryline BOUZON - Nicole COLLOMB - Pascal COLLOMB - Michel JAY - Michel JOVET - Raphaël MILEZE - Florence REGNAULT - René RILLY - Jacqueline VILLIEN

Excusé : René BUTHOD-GARCON - Didier DELU (pouvoir à Raymond CRESSEND) - Michel JAY - Frédéric VILLIEN

Absente : Florence REGNAULT

Secrétaire : René RILLY

I - AFFAIRES GENERALES

1 - Emprunt

Le Conseil Municipal examine les différentes propositions et décide de retenir le Crédit Agricole avec un emprunt de 100 000 euros d'une durée de 15 ans au taux de 4.40 %

2 - Indemnités kilométriques

Le Conseil Municipal décide d'indemniser Monsieur Lionel SORREL pour ses frais de déplacements lors de stages effectués pour le compte de la Commune.

3 - AIESAI (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention avec la Direction Départementale de l'Équipement pour l'assistance technique dans les domaines de l'aménagement et de l'habitat et le domaine de la voirie.

4 - Avenant travaux supplémentaires d'électricité pour l'aménagement de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal approuve l'avenant d'un montant de 125.58 euros toutes taxes comprises, à passer avec l'entreprise BLANCHET.

5 - Ligne de transport pour le marché du jeudi

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département relative à la ligne de transport du jeudi Valezan/La Côte d'Aime/Aime.

6 - Convention d'occupation d'un terrain communal

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation d'un terrain communal au stade des Dôdes avec la société de Chasse concernant la pose d'un chalet bois

7 - Emploi saisonnier

Le Conseil Municipal approuve le contrat de travail à passer avec Monsieur Gabriel VILLIEN et autorise Monsieur le Maire à le signer

II – AFFAIRES FONCIERES – URBANISME

8 – Acquisition parcelles ZO 621 – ZO 632 – ZO 633

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition de parcelles à Pierrolaz avec les consorts BUTHOD/GIRERD pour la construction de logements sociaux. Il présente au Conseil Municipal le plan de division en indiquant qu'une largeur de 2.50 mètres sera conservée par la Commune pour créer des stationnements publics

9 – Déclaration d'intention d'aliéner

La Commune ne préempte pas la parcelle ZO 365 au lieu-dit Pierrolaz.

10 – Demande d'échange de terrain Madame Arlette PLASSIARD

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande pour l'instant : des élus se rendront sur place.

11 – Demande d'échange de terrain des consorts CHAUTARD

Le Conseil Municipal ne souhaite pas, à l'unanimité accéder aux demandes des époux CHAUTARD.

IV – DIVERS

12 – Site internet

Le Conseil Municipal décide de la création d'un site internet regroupant la Mairie le Syndicat d'Initiative. Ce dernier fera apparaître les activités touristiques et également les activités économiques de la Commune. Ainsi les gîtes ruraux et les entreprises qui le souhaitent pourront figurer gratuitement sur le site. Chacun sera contacté en temps utile.

13 – Courriers divers

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de :

- Monsieur DOBIAS qui s'inquiète de l'éclairage public en surnombre
- Monsieur et Madame PETIOT qui relatent un début d'incendie dans leur maison et l'étroitesse de la voirie pour accéder avec un camion pompiers
- AOM, association qui souhaite faire une halte au stade lors d'une concentration de moto le 9 juin prochain.

14 – Informations diverses

Communauté de Communes :

- La future maison de retraite ouvrira ses portes le 1^{er} juillet 2007 avec un prix de journée d'environ 54 euros.
- Le taux des impôts reste inchangé
- Les composteurs seront livrables d'ici à fin juin

Plan Local d'Urbanisme

Monsieur BASTID travaille sur le dossier.

Pont de Bon Pas

L'accès à Bon Pas par le pont sera interdit à compter du 21 mai pour une durée de un mois.

Taxe de séjour

Nous remercions les loueurs de bien vouloir s'acquitter de la taxe de séjour rapidement

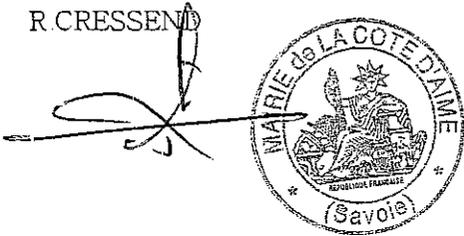
Fête des Mères

Vous êtes invités à l'apéritif de la Fête des Mères le dimanche 3 juin 2007 à 11 heures à la salle des fêtes

Plus de questions à l'ordre du jour la séance est levée.

La Côte d'Aime le 9 mai 2007

Le Maire,
R. CRESSEND



TRI SELECTIF

Nous nous permettons de vous faire un rappel en matière de tri des déchets

➤ Les consignes de tri

	Bacs pour le tri	Conteneurs à verre	Bacs pour les ordures ménagères
Autorisé	<ul style="list-style-type: none"> - Bouteilles et flacons en plastique - Papiers et cartons - Briques alimentaires - Boîtes de conserve - Vaporisateurs - Barquettes en alu 	Bouteilles, flacons, pots, bocaux en verre sans couvercle ni capsule	Tout ce qui ne va pas dans le tri et le verre
Interdit	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les autres plastiques - Le papier sale (essuie-tout, mouchoir, ...) - Le verre - 	<ul style="list-style-type: none"> - la porcelaine - la vaisselle - le pyrex - le cristal - les vitres - 	<ul style="list-style-type: none"> - les encombrants - les tontes de pelouses - les feuilles - les piles - les déchets dangereux - Tout ce qui va dans le tri ou le conteneur à verre - ...

➤ Les composteurs

Les composteurs commandés par la Communauté de Communes du Canton d'Aime (CCCA) devraient être réceptionnés par les services concernés aux alentours du 5 juin 2007. Les modalités de retrait du matériel seront transmises par affichage municipal.

Pour information, le modèle retenu est en plastique vert de 390 L au prix de 24 €.

Une nouvelle opération sera réalisée au printemps 2008. Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà s'inscrire en mairie ou auprès du service Environnement de la CCCA.

➤ Les déchets électriques et électroniques

Une nouvelle loi oblige les vendeurs à reprendre gratuitement votre matériel usagé lors de l'achat d'un nouvel appareil. Cela concerne aussi bien l'électroménager (frigo, four, aspirateurs, lave-linge, ...) que l'électronique (ordinateur, télé, chaîne HIFI, ...).

Néanmoins, vous pouvez toujours déposer ce type d'appareil en déchetterie.